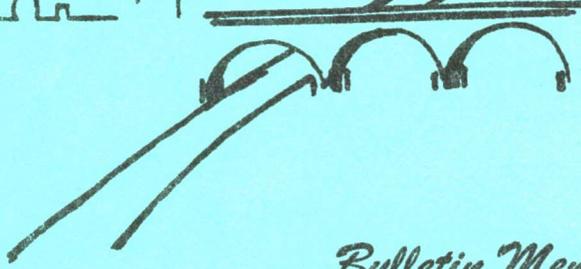


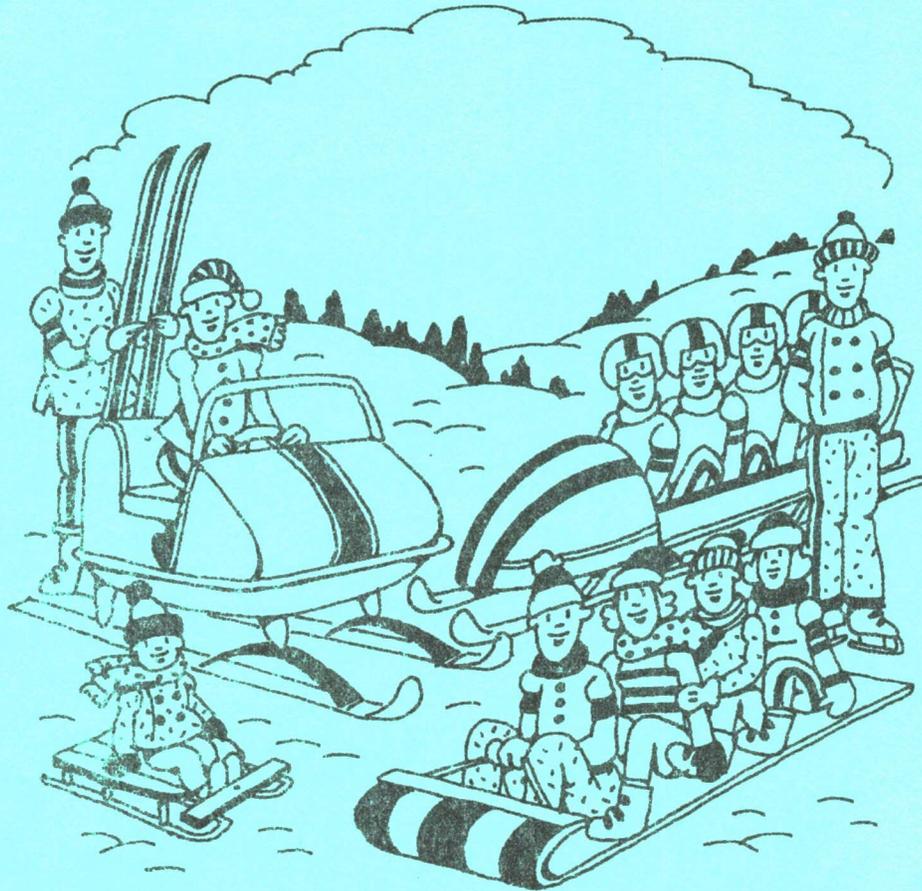
Entre Nous



COMMUNE
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Bulletin Mensuel d'Information

JANVIER 2000 N°384



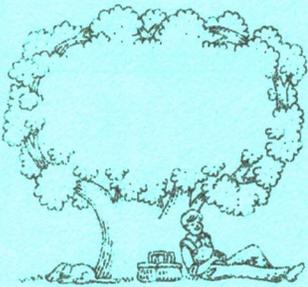
TEMPETE

Le Petit Paris a été rétabli en énergie électrique le jeudi 06 janvier 2000 vers 17h00.

A cet endroit, mais aussi en de nombreux autres lieux, les réparations ont été faites provisoirement et dans l'urgence. C'est ainsi que des fils, des câbles, ne sont pas encore correctement tendus et sont susceptibles d'être soit au sol, soit à faible hauteur.

Ne les touchez pas !

Dites le à vos enfants. Cela peut être très dangereux !

TEMPETE (suite)

Par arrêté préfectoral en date du 13 janvier 2000, l'accès à la forêt est interdit sur tout le territoire communal jusqu'au 15 février 2000 en raison des risques pour le public. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux agents ONF, aux gestionnaires, aux personnels du service public, aux exploitants et à toutes autres personnes dûment autorisées par la Mairie.

REMEMBREMENT

A la suite de la tempête du 26 décembre 1999, nombreux sont les propriétaires de hagis et de vergers qui ont subi des dégâts sur les parcelles situées à l'intérieur du périmètre de remembrement.

L'article 6 de l'arrêté préfectoral ordonnant le remembrement stipule que l'arrachage ou la coupe d'arbres fruitiers ainsi que la coupe des parcelles boisées sont interdits.

Cependant, concernant l'exploitation ainsi que l'abattage des chablis est possible, à condition de le porter à la connaissance de la commission d'aménagement foncier par courrier adressé à :



M. le Président de la Commission d'Aménagement
Foncier de THIAVILLE-LACHAPELLE
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
Cité Administrative
45, rue Sainte Catherine
54043 NANCY Cedex

Pour les arbres fruitiers, seuls l'abattage et le dessouchage d'arbres malades ou déracinés à la suite de la tempête sont autorisés. Le dessouchage et la remise du terrain en état sont obligatoires.

Des contrôles inopinés peuvent être pratiqués.

→ Une copie du courrier adressé au Président de la Commission d'Aménagement Foncier (voir ci-dessus) doit être envoyée également au géomètre remembreur, à savoir :



M. BOXTAEL
Géomètre
103, rue d'Alsace
54300 LUNEVILLE

Enfin, il serait judicieux que les propriétaires de parcelles ayant subi des dégâts et ne souhaitant pas assurer l'exploitation des chablis, fassent part de leur décision par courrier au géomètre.

Nota : Dans tous les courriers, indiquer vos nom, prénom, adresse, téléphone, mentions cadastrales (section, numéro et lieu dit), verger ou hagis et travaux effectués.

LA VIE DU VILLAGE



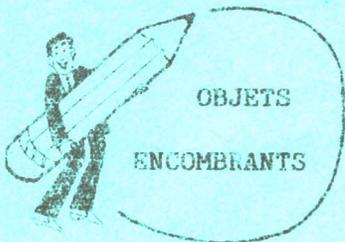
Décès :

Le 10 janvier 2000 est décédée à SAINT DIE Mme Odette DURAND. Elle avait 72 ans et était domiciliée 16, rue de la Libération. A sa famille dans la peine, nous présentons nos sincères condoléances.

OBJETS ENCOMBRANTS

En 2000, la collecte hebdomadaire aura lieu le mercredi (sans changement par rapport aux années précédentes).

Pour les gros objets ("monstres") en 2000, les collectes auront lieu :



le vendredi 21 janvier
le lundi 20 mars
le vendredi 19 mai
le lundi 03 juillet
le mercredi 13 septembre
le vendredi 24 novembre

objets à sortir
la veille au soir

Sont exclus de la collecte : les fûts vides, les fûts pleins et les bidons fermés (qui peuvent contenir ou avoir contenu des matières dangereuses), les bidons de peinture, les batteries, les bidons d'huile, les carcasses de voiture et de machines outils ou agricoles, la pierre, le béton, la terre, les ordures ménagères, les explosifs, les bouteilles de gaz, les extincteurs, les rouleaux de fil de fer, treillis soudés, grillages et



câbles, les produits radioactifs, les déchets de construction, les pneumatiques de camions, tracteurs, voitures.

Il est rappelé que la remorque communale peut être mise gratuitement à la disposition des habitants (après entente préalable avec la Mairie) pour vos pierres, cailloux, tuiles, gravats et matériaux utilisables pour l'entretien des chemins. Le chargement est à la charge des habitants, le transport, le déchargement et la mise en œuvre sur chantier sont effectués gracieusement par la commune.

Il est précisé enfin que les déchets verts (gazon, haies,...) sont acceptés à la décharge municipale.

CLIN D'OEIL



- * Une dame entre avec son chien dans une horlogerie :
 - Que puis-je faire pour vous ? demande le vendeur
 - C'est pour mon chien. Il s'arrête toutes les 10 minutes !
- * Un routier sympa s'arrête devant une femme qui fait du stop et qui semble attendre depuis pas mal de temps :
 - Montez mademoiselle, il ne sera pas dit que les routiers ne prennent que les jolies filles !
- * Dans un bar, à minuit devant un whisky, deux hommes devisent :
 - Que dit ta femme quand tu rentres tard ?
 - Rien, je ne suis pas marié !
 - Alors pourquoi tu rentres tard ?

PROCHAINES MANIFESTATIONS



28 jan.	Assemblée Générale	R.C.M.	Annexe du F.R.	Thiaville
30 jan.	Thème 2000	Ass. Familiale	Foyer Rural	Thiaville
19 fév.	Soirée Théâtre	Foyer Rural	M.P.T.	Lachapelle

ETAT CIVIL



Au cours de l'année 1999 on a enregistré sur les registres de l'Etat Civil de la Commune :

- 5 transcriptions de naissance
- 1 mariage
- 4 décès

INFORMATION PREVENTIVE DES RISQUES MAJEURS



L'arrêté préfectoral du 31 décembre 1999 prévoit que l'information des citoyens dans la Commune de THIAVILLE SUR MEURTHE sur les risques majeurs auxquels ils sont exposés et sur les mesures de sauvegarde en vigueur ou prévues pour limiter leurs effets est consignée dans un dossier déposé en Mairie.

Les habitants sont invités à prendre connaissance de ce dossier en Mairie aux jours et heures d'ouverture habituelle.

La Commune est concernée par les risques ci-après :

- inondation provoquée par la Meurthe,
- incident sur transport de matière dangereuse (par voie ferroviaire ou routière),
- barrage du Vieux Pré (Pierre Percée) .

Un bulletin municipal spécial Entre Nous "Prévention des risques majeurs" est en cours de préparation. Il vous indiquera de façon précise les dispositions à prendre.

Conservez ce bulletin.

Par ailleurs, des affichettes "Rupture de barrage" et "Inondation" seront apposées et resteront en permanence dans les lieux ci-après :



- Ecole
- Annexe du Foyer Rural
- Vestiaire football
- Mairie
- Foyer Rural
- Eglise
- Salle St Joseph
- Atelier communal
- Local des Sapeurs Pompiers

Ces affichettes rappellent ce que vous devez faire et précisent les réflexes qui sauvent.

LES VERGERS DE LA MEURTHE



L'Association "Les Vergers de la Meurthe" a démarré en 1998 la création de vastes plantations de pommiers sur les terrains "délaissés" jouxtant la voie de contournement RAON L'ETAPE - BACCARAT. Cette action formatrice avait notamment fait l'objet d'un chantier d'insertion avec l'emploi sur le site d'une douzaine de demandeurs d'emploi de BERTRICHAMPS, LACHAPELLE, THIAVILLE SUR MEURTHE, AZERAILLES et RAON L'ETAPE.

Aujourd'hui, le chantier d'insertion s'est achevé, mais l'action des "Vergers de la Meurthe" se poursuit. De nouvelles plantations sont en cours et des vergers intensifs sont créés sur THIAVILLE SUR MEURTHE et BERTRICHAMPS. Plusieurs dizaines de variétés de pommes vont pousser et à terme, un pressoir sera créé pour la transformation des fruits en jus de pommes. Dans cette perspective, l'association démarre une vaste étude sur la pomme à RAON L'ETAPE. Afin de savoir quelles sont les variétés existantes, l'appellation locale donnée à certaines pommes, la quantité d'arbres et le nombre de vergers que l'on trouve sur le territoire de notre commune, Pascal PARIS demande à tous les propriétaires de pommiers de le contacter. Son numéro de téléphone est le suivant : 03.29.51.03.76 (si répondeur, laissez vos coordonnées après le message). Cette étude permettra à terme aux Vergers de la Meurthe de prévoir un pressoir adapté à la situation locale. Elle permettra également de disposer de données pertinentes sur la culture de la pomme dans notre région.

(Source : de bonne Source 12/1999)



ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

ETUDES ET CHANTIERS LORRAINE :

Depuis le 08/11/1999 et jusqu'en juin 2000, une équipe de 12 personnes participe à un chantier école sur la commune. Ce stage, encadré par l'Association Etudes et Chantiers Lorraine, a pour objectif de permettre à des personnes privées d'emploi une découverte des métiers du bâtiment et de se former à la fonction d'ouvrier polyvalent du bâtiment.

L'emploi du temps s'organise en trois temps :

- La construction du vestiaire attenant à l'espace polyvalent d'activité,
- Des temps de formation qui sont consacrés au soutien des apprentissages techniques vécus sur le chantier, à la communication (rencontres des partenaires, visites d'entreprises) et à la construction d'un projet professionnel,
- Des périodes en entreprise.



Directeur : Michel JACQUEL

Dépôt légal : 328/80 Imprimerie : Mairie de THIAVILLE



N°2

MICRO-ONDES

Le Journal de la Radio

**B
O
N
N
E
A
N
N
E
E**

Découvrez sur «RCM» 97.6 FM, les nouveaux programmes !

« **A Vos casseroles !** » avec Laurent et Béa le mardi à 10 h 00. Une émission culinaire ! Cette émission devrait reprendre le 7 Janvier !

Dans « **Bienvenue chez vous** », (11 H à 13 H) Rendez-vous le Mardi 11 Janvier avec une émission sur la voyance. M. Laurent CLAIR Voyant Médium répondra à vos questions en Direct sur RCM.

Pas de changement pour «**Les numéros d'urgences**» de Béa toujours le samedi à 9 H 30.

Julien vous donne rendez-vous tous les Dimanches 20 H / 22 H pour du **rock, Trash, Hard** pure et dur avec une ambiance des plus délirantes ! ! ! Attention Emission réservée à un public avertis !

Tous les samedi a partir de 20 heures, Rémi vous présente **Techno, Dance, Hard Cord**, et comme tous les premier samedi du mois RCM se colle aux musiques spéciales « cinéma » jusqu'à 22 heures.

Autre émission en préparation, **le Jazz, le Blues** bientôt sur RCM avec Damien !

« RCM » et toujours sa rubrique qui est diffusée dans l'émission « **Bonjour chez Vous !** ». Vous avez une **petite annonce** à passer (vous vendez, vous louez...). Déposez vos annonces dans la boîte aux lettres d'RCM (2 Rue Pierre Pierron). Les petites annonces sont gratuites pour les habitants de Thiaville et de Lachapelle.

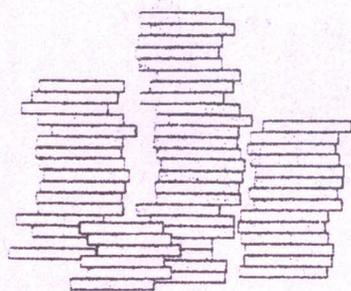
Merci à vous tous d'être chaque jour de plus en plus nombreux à nous rejoindre sur le 97.6 FM ! Vous êtes formidable !

BONNE ANNEE !

Besoin d'un renseignement ? D'un conseil ? Du programme d'RCM ?
03.83.71.42.08

2000

RCM 97.6



Le Conseil Municipal Junior

organise
un **LOTO**

*Le samedi 19 Février 2000
à 20H30.*

Annexe du Foyer Rural

THIAVILLE/MEURTHER.

20Frs le carton
100Frs les 6 cartons.

1				41				
		22						
				53		78		
	15			45				
			36					
						64		96
	19							

Nombreux lots à gagner

HORAIRE DES MESSES pour
les ENSEMBLES PAROISSIAUX
de BACCARAT - BADMENIL - DENEUVRE - MERVILLER
et de BERTRICHAMPS - LACHAPELLE - THIAVILLE

23 janvier	3 ^{ème} dimanche ordinaire	Deneuvre	Bertrichamps	Baccarat
30 janvier	4 ^{ème} dimanche ordinaire	Badménil	Thiaville	Baccarat
06 février	5 ^{ème} dimanche ordinaire	Lachapelle	Bertrichamps	Baccarat
13 février	6 ^{ème} dimanche ordinaire	Deneuvre	Thiaville	Baccarat
20 février	7 ^{ème} dimanche ordinaire	Badménil	Bertrichamps	Baccarat
27 février	8 ^{ème} dimanche ordinaire	Deneuvre	Thiaville	Baccarat
05 mars	9 ^{ème} dimanche ordinaire	Lachapelle	Bertrichamps	Baccarat

Nota : L'église de MERVILLER étant en réparation, suite aux dégâts de la tempête du 26/12/99, les messes sont annulées mais seront célébrées dans d'autres églises (voir tableau ci-dessus).

Aujourd'hui : **UN CRIME : L'ASSASSINAT DU GARDE FORESTIER ANTOINE RUYER**

Extrait intégral de l'acte de décès (registre des décès) :

"L'an dix huit cent quinze, le vingt six février une heure de relevée, nous Joseph GRIDEL, Juge de Paix du Canton de BACCARAT, Arrondissement de LUNEVILLE, Département de la Meurthe instruit par le Sr Quirin BALLAND, Maire de la Commune de THIAVILLE que la nuit du vingt un et vingt deux du courant entre THIAVILLE et Fagnouset il s'étoit commis un assassin sur la personne de Antoine RUYER, Garde Forestier demeurant derrière la Côte, commune de THIAVILLE, que ledit RUYER ayant été trouvé donnant des signes de vie avoir été transporté dans son domicile et y étoit décédé le vingt quatre à une heure de relevée qu'il étoit intéressant de constater que si c'est par suite des coups qui a reçu ou d'un autre maladie qui est décédé. En conséquence, assisté du Sr PELTIER, Greffier commis de la justice de paix du Sr Jean François MANGIN, Officier de Santé demeurant à DENEUVRE, nous nous sommes transportés au domicile d'Antoine RUYER nous y avons fait appeler Quirin BALLAND, Maire de la Commune de THIAVILLE ; François BEDE, Notable de la même Commune. Il nous a été représenté dans une Chambre à côté de la cuisine un cadavre masculin étendu sur un lit de l'âge d'environ cinquante deux ans que le dit Maire et Notable ont reconnu être celui du dit Antoine RUYER ; nous avons invité le dit Sr François MANGIN de procéder à la visite et reconnaissance de celui et nous déclarent en son âme et conscience quelles étoient les causes de sa mort lequel après serment en nos mains et l'examen fait dudit cadavre nous avons déclaré que le vingt deux du courant vers les quatre heures de relevée il avoit été appelé pour soigner ledit Antoine RUYER qu'à l'inspection du sujet il avoit reconnu d'après les symptômes et la paralysie gauche que la crâne étoit fracturé de suite qu'il se soit empressé adonner les soulagements méthodique que l'art enseigné en pareil cas il se rendit chez lui pour se munir des instruments nécessaires au trépan que ne pouvant opérer de nuit il s'y étoit rendu le lendemain à neuf heures du matin qu'ayant remarqué que le sujet n'étoit pas en état de supporter l'opération, il se retira et que la mort se suivit une heure après que le corps chevelu ait été mis à découvert, il avoit remarqué que le crâne étoit fracturé et que la substance du cerveau sortoit par les fractures ce qui a nécessairement occasionné la mort de l'individu que coup lui avoit été porté sur la fontanelle avec un instrument condonant tel que massue. Le cadavre a été laissé à Liber FLORENT, sa survivante pour être illuminé de tous quoi acte a été dressé le présent procès verbal en la maison derrière la Côte de Fagnouset Commune de THIAVILLE ou l'Officier de Santé Les maire et notable la dit veuve survivante et notre greffier commis ont signé avec nous les jours et mois etant vendit signé alaminute Liber FLORENT Quirin BALLAND, François BEDE, Jean François MANGIN, Gridel et Peltier greffier commis.

Pour extrait être remise au Sr maire de la Commune de THIAVILLE pour être transcrite sur les registre de décès de l'état civil de la Commune par le Greffier Commis de la Justice de paix sousigné le 26 février 1815.

Signé peltier greffier

Q Balland (Maire)

On ne peut s'empêcher de remarquer la pauvreté du français et de l'orthographe de ce document.

Qui a assassiné le garde Antoine Ruyer ?

Aujourd'hui : **FAGNOUX, HAMEAU DE THIAVILLE**
Quelques événements.

- L'assassinat du garde forestier Antoine RUYER (1815)

- La pétition contre le maître d'école Joseph GRANDCLAUDE :

Une cabale menée contre l'instituteur par Nicolas PARADIS, ancien maire reproche au maître d'école ses idées socialistes.

Une pétition est signée par la plus grande partie des habitants mais certains se rétractent : c'est le cas de Jean Baptiste BERTON de Fagnoux.

"Déclaration de Jean Baptiste BERTON de Fagnoux :

Je soussigné Jean Baptiste BERTON, demeurant à Fagnoux Commune de THIAVILLE déclare ne rien avoir à dire contre l'instituteur ni contre le Maire de cette Commune que toute sorte de bien et que si j'ai signé une plainte contre l'instituteur de THIAVILLE ce n'a été que par sollicitation de la part des nonciateurs et dans un état d'ivresse qu'ils m'ont mis aussi bien que d'autre en conséquence je déclare me désister de ma signature contre cet homme honorable qui ne cherche que le bien être de tous les habitants de cette Commune.

Fait à THIAVILLE le 24 Xbre 1849.

J.B. BERTON"

"Vu pour légalisation de la signature du sieur Jean Baptiste BERTON par nous Maire de la Commune de THIAVILLE.

A THIAVILLE, le 24 Xbre 1849.

J.B. BOYE".

Joseph GRANDCLAUDE sera finalement révoqué comme son collègue CHACHAY de BERTRICHAMPS.

Il mourra dans la misère à Fagnouset.

- Des incendies nombreux :

En 1852 : incendie de 6 maisons à Fagnoux. La rumeur publique accusait des maçons de provoquer ces incendies pour avoir du travail.

- La guerre de 1914 :

5 maisons sont détruites à Fagnoux, certaines ne seront pas reconstruites, leurs propriétaires rendant leur indemnité de dommages de guerre.

- 1882 : construction de la route actuelle THIAVILLE – SAINTE BARBE

Le dossier complet de cet événement se trouve dans une étude de THIAVILLE : La 2^{ème} République.